

**DISCOURS
DE MONSIEUR BOUBACAR DIALLO,
CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
AUPRES DES NATIONS UNIES, A LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LE THEME : "FEMMES, PAIX ET SECURITE"**

New York, le 25 juillet 2002

(S.V.P.vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

L'organisation de la présente séance est une manifestation de la volonté et de la détermination de notre Conseil de continuer d'assumer les responsabilités qui sont les siennes, dans le cadre du suivi de la résolution 1325 intitulée, "**Femmes, paix et sécurité**".

Par cette résolution, le Conseil de sécurité a non seulement souligné l'impact des conflits sur les femmes, mais aussi leur rôle dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Il a également mis l'accent sur les devoirs des différents acteurs de la communauté internationale.

L'importante communication que vient de nous faire Madame Angéla King, Sous Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, nous a éclairé davantage sur les efforts en cours pour la mise en œuvre effective de cette résolution.

Je voudrais, à cette occasion, lui exprimer l'appréciation de ma délégation pour la qualité du travail accompli.

Monsieur le Président,

En adoptant la plate-forme et le Programme d'Action de Beijing, la communauté internationale a reconnu, entre autres, l'importance des questions liées aux femmes dans les conflits armés.

Les conclusions des sessions de 1998 et de 2001 de la commission de la condition de la femme, ainsi que les recommandations du comité ad-hoc de la 23^{ème} Session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing +5) ont mis également l'accent sur ces questions, à bien des égards.

Dans le cadre de l'application effective de la résolution 1325, dont la responsabilité incombe aux gouvernements, au système des Nations Unies, aux organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et à la société civile, les considérations suivantes méritent d'être soulignées :

1 – Au sein du système des Nations Unies, chaque organisme doit identifier clairement les domaines dans lesquels il pourra apporter sa contribution. Il s'agira ensuite de rechercher les domaines de complémentarité entre les différents organismes. A cet égard, la collaboration entre le bureau de Madame Angela King et les départements des opérations de maintien de la paix et des affaires humanitaires est à encourager.

2 – Au niveau des pays, des régions et des sous-régions, il s'agira de renforcer les acquis, de partager les expériences et d'envisager des solutions appropriées.

A cet égard, il me plaît de noter l'important rôle joué par les femmes guinéennes pour mettre fin à l'instabilité dans la sous région ouest-africaine.

En effet, le réseau des femmes africaines Ministres et Parlementaires de Guinée (REFAMP) a organisé à Conakry, du 24 au 26 janvier 2000, une Conférence sous régionale sur la prévention et la résolution des conflits.

Cette démarche a été appuyée par les femmes de l'Union du Fleuve Mano, au plan sous régional.

Ma délégation apprécie les initiatives similaires entreprises dans d'autres régions et sous régions et estime qu'il appartient aux Nations Unies de recenser les expériences acquises, afin de les faire partager par la communauté internationale.

3- Au niveau des organisations non-gouvernementales, nous apprécions les actions du groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité internationales. Ces actions méritent d'être appuyées par tous.

Nous estimons également que le partage des expériences entre les différents acteurs mentionnés ci-dessus, contribuera à une compréhension globale de la question à l'examen.

Monsieur le Président,

Ma délégation apprécie le rôle de coordination assuré par le bureau de Madame Angéla King qui a mis en place un Groupe d'études sur la résolution 1325, afin de contribuer à l'élaboration du rapport du Secrétaire général.

Nous attendons avec intérêt ce rapport qui, nous sommes persuadés, évaluera la mise en œuvre des différentes dispositions de la résolution et identifiera les obstacles à surmonter, tout en mettant l'accent sur la responsabilité respective des différents acteurs.

Mon pays, la Guinée, qui possède une expérience sur la question à l'examen, est prête à apporter sa contribution à l'effort commun.

Je vous remercie.